

Audience Inspecteur d'Académie - mardi 17 novembre 2009

Contrats aidés :

Le **SNUipp65** a dénoncé le principe du partage des missions des contrats aidés. En effet, le **SNUipp65** demande :

1. le lieu d'exercice doit rester unique
2. les missions doivent être assurées à temps complet (les compétences pour les personnels nommés sur un profil d'assistance à la direction ne sont pas les mêmes que pour un profil AVS-H)

L'IA a écouté notre demande sans éclaircir sa position.

Evaluations - Prime :

Suite aux interventions répétées tant au niveau national que local du **SNUipp**, l'IA décide de réexaminer les dossiers de façon bienveillante.

Animations pédagogiques - Frais de déplacement - Découpage des zones

Le **SNUipp65** demande à l'IA : « si un accident se produit pendant le déplacement pour se rendre aux animations pédagogiques, est-ce un accident du travail ? »

L'IA répond : **oui**.

Le **SNUipp65** demande que soit pris en compte l'éloignement des collègues dans le choix des lieux des réunions institutionnelles.

L'IA exprime sa volonté de prendre en compte cet élément dans la mesure du possible.

Le **SNUipp65** demande à l'IA de fournir le découpage des zones géographiques qui définissent les taux de remboursements (notamment sur le territoire tarbais).

L'IA interrogera ses services afin de répondre à la demande.

Décharges des directions à 1, 2 ou 3 classes :

Le **SNUipp65** demande un bilan départemental

L'IA s'engage à faire le point. Si des écoles n'ont pas pu bénéficier encore du dispositif, le

SNUipp65 demande que ces moyens soient attribués en fonction des besoins des écoles puisque la période de la rentrée est passée.

Le **SNUipp65** est intervenu pour dénoncer l'accumulation des demandes autant de la part de l'administration que des partenaires de l'école. Cette surcharge de travail « plombe » le fonctionnement de l'école.

Pour ce qui est de l'administration le **SNUipp65** demande que les demandes soient échelonnées dans le temps et organisées pour soulager au maximum les collègues.

L'IA réfléchit à cette organisation notamment pour les bilans de fin d'année ; il réfléchit aussi à l'utilisation des nouveaux outils (évaluations, bases élèves)

Convention des Etablissements Spécialisés

Le **SNUipp65** demande à l'IA de faire le point sur cette situation : à ce jour une seule réunion s'est tenue ; elle réunissait des directeurs d'établissements et des représentants des institutions.

L'écriture de ces conventions doit être bouclée avant la fin de l'année scolaire.

Heures péri-éducatives :

Le **SNUipp65** est à nouveau intervenu sur le fait que la circulaire départementale qui répertorie les demandes n'indique pas quelles sont les actions (liste exhaustive) qui ouvrent

droit à ce dispositif ; cette situation crée de fait une inégalité entre les collègues qui savent et peuvent demander, et ceux qui ne savent pas.

L'IA confirme notre constat et exprime sa volonté d'accéder à notre demande. Toutefois il réfléchit aussi à une nouvelle façon d'utiliser ces moyens.

Ecole Numérique Rurale

Les 42 dossiers validés et payés sont des établissements publics.

I.E.N. Maternelle

L'IA pouvait recruter un IEN maternelle à la rentrée, cette possibilité ne s'est pas concrétisée. L'IA nous informe que les postulants ont obtenu d'autres affectations.

Nous rappelons que le fonctionnement de ce poste à cheval sur deux départements peut être aussi une des raisons de cette situation.

Conseillers Pédagogiques

Le **SNUipp65** est intervenu **avec** le **SGEN** pour demander un point sur la situation des conseillers pédagogiques.

1 - L'IA fait un point quantitatif, Il compte 14 CPC dans le département : 5 généralistes rattachés aux 5 circonscriptions, 3 EPS , 2 Musique, 2 Arts Visuels et 2 Occitanistes à missions départementales, (+ 1 langues vivantes que l'IA a oublié)

2 - L'IA fait un comparatif par apport aux autres départements. Notre département, à situation comparable, présente les mêmes effectifs. Cependant le fonctionnement n'est pas le même : majoritairement il y aurait 2 CPC généralistes par circonscription.

3 - L'IA fait un bilan sur les services rendus. Il met en avant la qualité du travail fourni c-à-d l'efficacité des actions menées. Il pointe surtout les relations, le côté partenarial des cpd avec les autres partenaires notamment les associations.

4 - L'IA pointe le rapport du nombre des CPC généralistes par rapport aux spécialistes : il y a 5 généralistes pour environ 1000 enseignants et 9 spécialistes pour environ 1000 enseignants, il conclut que cet équilibre n'est pas bon et qu'il faut le réajuster car les besoins en « accompagnement généraliste » vont être plus importants à cause de la réforme de la formation d'une part et des programmes (socle commun) d'autre part.)

5 - L'IA nous fait part de ses orientations pour la future carte scolaire. Il veut 2 CPC pour chaque circonscription et il est preneur de toute réflexion. Il propose enfin que chaque nouveau CPC de circonscription porte un dossier spécialisé : EPS, Musique ou Art Visuel.

Sur le **point 1**, le **SNUipp65** conteste les chiffres présentés par l'IA. Il a oublié la CPD langues vivantes (ou peut-être est-ce un choix délibéré et donc l'indication qu'il ne veut pas toucher à ce poste).

Sur le **point 2**, le **SNUipp65** rappelle que c'est l'IA précédent en 2006, qui, pour des raisons de carte scolaire, a choisi de supprimer les postes CPC / EPS de chaque circonscription pour les positionner au niveau départemental, les faisant ainsi passer de 5 à 3. Le **SNUipp65** pointe donc que 3 ans plus tard on fait machine arrière, et que chaque fois l'administration trouve des raisons pour justifier ce va-et-vient.

Sur le **point 3**, le **SNUipp65** s'appuie sur le bilan positif décrit par l'IA pour demander le maintien du dispositif actuel. Le **SNUipp65** dénonce le fait que cette nouvelle organisation modifiera les contenus du travail des CPC qu'ils soient EPS, Musique ou Arts Visuels. En effet,

comment pourraient-ils maintenir leur activité départementale avec une localisation dans une circonscription, avec de nouvelles missions ?

Sur le **point 4**, le **SNUipp65** dénonce cette lecture des chiffres : pour la majorité des collègues, le besoin d'accompagnement pour construire des séances d'apprentissage se situe bien dans les disciplines comme la Musique, l'EPS, les Arts Visuels ou les Langues et non sur le Français ou les Mathématiques. Donc il est légitime que le nombre de CPC soit plus important pour l'ensemble de ces matières (à mettre en regard avec les propositions dans le cadre de la formation initiale et continue qui sont essentiellement centrées sur maths et français)

Le **Snuipp65** interroge aussi l'IA sur le nombre de CPC occitan au regard du nombre de collègues intéressés...

De plus le **Snuipp65** note les effets dévastateurs de l'application des nouveaux programmes conjugués aux évaluations et à la réforme de la formation initiale qui poussent l'IA à trouver des moyens pour former les néo-titulaires et prioritairement dans les disciplines du socle commun. Ce sont bien les matières comme l'Eps, la Musique et les Arts Visuels qui vont être sacrifiées. Cela veut dire que l'Education Nationale qui décide d'aligner notre département sur le fonctionnement majoritaire, choisit de ne plus soutenir ces matières, alors que l'on sait leur intérêt pour aider les élèves en difficulté à retrouver le chemin de la réussite, et que ces matières sont celles qui marquent le plus les différences d'origine socio-culturelles. L'école abandonne donc son rôle de réduction des inégalités. C'est très lourd de sens d'un point de vue politique.

Pour le SNUIPP, Pierre Torres